

Le 20 juin dernier, à la demande des élus Verts, la Région a adhéré à la « Charte des régions et des autorités locales d'Europe sans OGM ». Soucieuses de protéger l'agriculture de qualité et la biodiversité qu'elles estiment menacées par les cultures d'OGM, 20 régions européennes ont adopté cette charte. L'objectif est d'agir auprès de la Commission Européenne pour obtenir la création d'un véritable cadre réglementaire régissant la coexistence entre les OGM et les cultures traditionnelles et biologiques. Revendiquant le droit de se protéger contre la contamination transgénique, ces « Régions libres d'OGM » réclament l'application du principe de précaution. Alors que 71% des citoyens européens se déclarent hostiles à la présence d'OGM dans leur alimentation, il paraît essentiel de mettre en place des politiques conformes aux attentes des citoyens !